

Sommaire

- Introduction - page 1

- Le lourd tribut morbihannais - page 2

- Se souvenir - page 7

- Les anciens combattants - page 15

- Reconstruire - page 22



Mémoires de la première guerre mondiale en Morbihan

Le 11 novembre 1918, alors que la guerre s'achève, le département pleure ses morts. Près de 25 000 morbihannais ont perdu la vie dans les tranchées.

Dès lors un devoir de mémoire s'impose aux survivants, qui vont célébrer le sacrifice des combattants morts pour la France en édifiant dans la plupart des communes un monument « pour qu'il n'y ait plus jamais ça ». Mais au-delà de ce devoir de mémoire, c'est l'ensemble de la société morbihannaise qui est confronté aux profonds bouleversements économiques et politiques engendrés par le premier conflit mondial.



Le lourd tribut morbihannais

La Bretagne a particulièrement souffert du premier conflit mondial : 120 000 combattants, soit 22 % des mobilisés (contre 16 à 17 % sur le plan national) y ont perdu la vie. Le bilan démographique est particulièrement sombre en Morbihan. Selon les sources, le département a vu disparaître entre 21 500 et 25 000 combattants. Une récente étude réalisée, par la Société polymathique du Morbihan et l'Université tous âges, à partir des noms inscrits sur les monuments aux morts recense 24 367 Morbihannais. Néanmoins des lacunes ont été constatées.

Le Morbihan est donc confronté à un recul significatif de sa population. On recense 580 000 habitants en 1911, seulement 546 000 en 1921. La progression inquiétante de l'émigration particulièrement chez les jeunes adultes et l'épidémie de grippe espagnole, une des principales causes de mortalité en 1918, assombrissent encore davantage le paysage.

Premiers mobilisés en 1914, les agriculteurs et les pêcheurs représentent à eux seuls 69 % des victimes. On dénombre également 5 000 veuves et orphelins que l'État, au nom de la solidarité nationale, prend en charge. Ainsi à la mention « mort pour la France » sur l'acte de décès du père est associée celle de « adopté par la nation » sur l'acte de naissance de l'enfant, qui devient pupille de la nation. Cette reconnaissance donne droit, pour ces enfants victimes de la guerre, à un secours de l'État jusqu'à l'âge de vingt et un ans.



RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES CONCERNANT LE MORBIHAN

Au cours de la Campagne 1914 - 1918.

- 108.000 hommes environ ont été mobilisés, tant dans l'armée de Terre que dans l'armée de mer;
- 26.000 d'entre eux ont été déclarés "Morts pour la France" dans les conditions fixées par la loi du 2 Juillet 1915 modifiée par la loi du 28 février 1932, mention en a été faite à leur acte de décès;
- 44.000 cartes de combattant ont été attribués à ceux qui sont revenus vivants de la guerre. Ce chiffre n'est pas définitif, car un bon nombre d'anciens combattants des plus jeunes classes n'ont pas encore formulé de demande; les 50.000 seront vraisemblablement atteints sinon dépassés Or, l'on sait avec quelle sévérité les droits à cette carte sont étudiés
- 17.000 Carnets de retraite ont été délivrés depuis trois ans à ceux ayant plus de 50 ans;
- 14.000 Anciens combattants ou mobilisés sont actuellement titulaires d'une pension d'invalidité et près de 5.000 autres sont décédés depuis 1919,
- 5.000 Veuves et Orphelins ; et
- 15.000 Ascendants de ceux qui sont morts à la guerre ou des suites de la guerre perçoivent une pension de ce chef,
- 1000 pensions de veuves et
- 6.000 pensions d'ascendants se sont éteintes par suite du décès de leurs titulaires.

Statistiques concernant la première guerre mondiale en Morbihan. [1934].

Archives départementales du Morbihan, M 1732

Mémoires de la première guerre mondiale en Morbihan

Statistiques par professions des décedés et disparus du Morbihan pendant la première guerre mondiale

Professions	Nombre de décedés et disparus	Professions	Nombre de décedés et disparus
Agent de Police	2	Report	1058
Agent d'assurances	3	Caristement de navire	7
Arroseur	26	Cordier	7
Arrière	3	Cordonnier	70
Artiste peintre	3	Carroyeur et vannier	7
Aubergiste	7	Couvreur	126
Archer	1	Cuisinier	27
Blanchi	1	Cultivateur et domestique agricoles	13.907
Bouvier	1	Débarras	4
Boucheur	23	Dentiers	1
Boulangers	258	Docteur-Médecin	5
Bouvier-sellier	20	Domestique	35
Bras armé	3	Douanier	15
Brocheur	1	Ébéniste	1
Bûcheron	20	Électromécanicien	54
Cantonnier	35	Écluseur	2
Carré	15	Écrivain	3
Carlier	1	Électricien	2
Charron	2	Éleveur	1
Chapelier	6	Émpl. d'administration	27
Charbonnier	9	Émpl. de commerce	152
Charron	15	Émpl. de chemin de fer	40
Charron	71	Émpl. des P.-O.	3
Charron	19	Émployé de l'Armée	1
Charron	42	Entrepreneur	6
Charron	3	Étudiant	163
Charron	8	Facteur des P.-O.	14
Charron	12	Fendeur	41
Charron	8	Forgeron	22
Charron	13	Gardeur de café et de hôtel	28
Charron	11	Gardeur particulier	2
Charron	18	Gardien de bois	1
Charron	2	Gardien de place	1
Charron	1	Gardien de prison	1
Charron	123	Gendarme	5
Charron	1	Grainetier	7
Charron	1	Grainetier de bois	1
Charron	8	Imprimeur	1
Charron		Horloger	10
à Reporter	1058	à Reporter	1058

Statistiques par professions des décedés et disparus morbihannais pendant la première guerre mondiale. Octobre 1919.

Mémoires de la première guerre mondiale en Morbihan

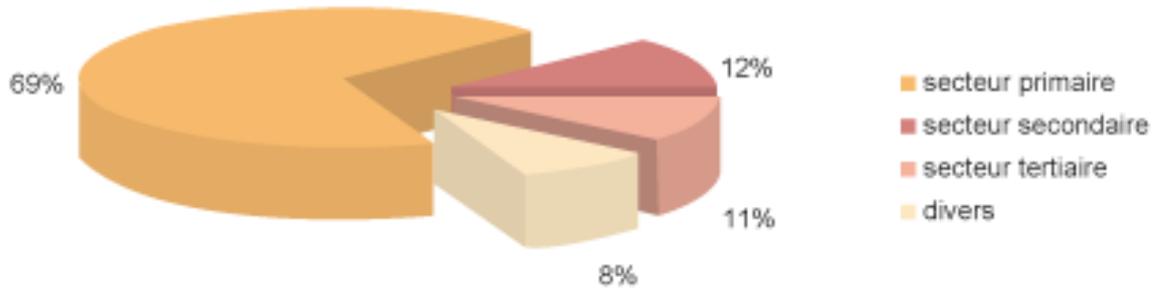
Professions	Nombre de décès ou disparus	Professions	Nombre de décès ou disparus
Report	15.925	Report	19.316
Instruments, reliure, typographe	26	Imprimerie Plâtres	17
Industriel	2	Imprimerie Papier	2
Ingenieur	72	Imprimerie	1
Ingenieur	3	Inspection	3
Inspecteur de l'agriculture	1	Notaires	1
Inst. et Prof. de l'inst. public	91	Musique	8
Instituteur libre	4	Musiciens	1
Interprète	1	Nécessaire	2
Jardinier	38	Nivelle	1
Journalier	245	Sabotier	128
Livreux	1	Sans profession	125
Maçon	348	Serrurier	14
Manoœuvre	293	Serrurier	1
Maître s. Hotel	1	Scieur de long	17
Marchand. frais	2	Sculpteur	11
Marchand. forant	47	Ballade s. habits	59
Marin de commerce	429	Ballade s. p. et un autre	70
Marin pêcheur	477	Berronier	215
Mariage	7	Baptême	7
Mécanicien	79	Bisserain	74
Mécanique	366	Bourgeois	6
Mécanicien	66	Bouvier	1
Mécanicien	150	Bouvier	113
Mécanicien de carrière	516	Bouvier	1
Mécanicien	4	Bouvier	1
Mécanicien	1	Bouvier	1
Mécanicien	8	Bouvier	3
Mécanicien	2	Bouvier et repr. de commerce	3
Ouvrier d'arsenal	106		
Ouvrier d'arsenal	15		
Ouvrier d'arsenal	19		
Ouvrier d'arsenal	1		
Ouvrier d'arsenal	1		
Ouvrier d'arsenal	34		
Ouvrier d'arsenal	6		
Ouvrier d'arsenal	2		
Report	19.316		

Membre

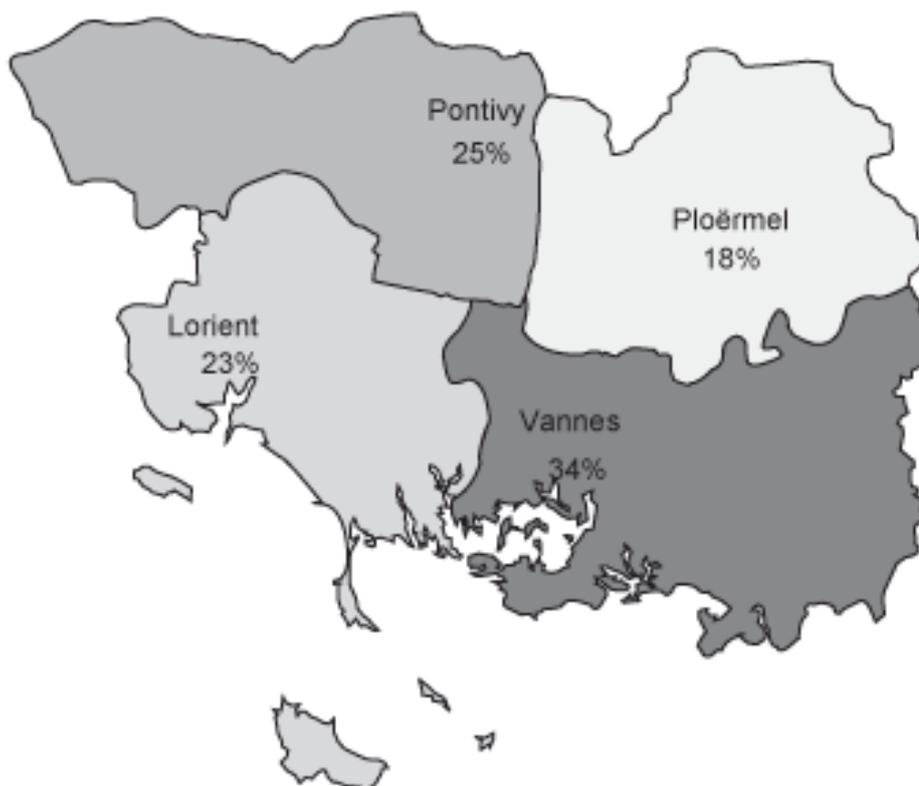
Professions inconnues. 1.448
 Namur, le 10 octobre 1919
 le Préfet.
 21.587

Statistiques par professions des décédés et disparus morbihannais pendant la première guerre mondiale. Octobre 1919.

Répartition des victimes morbihannaises par secteurs d'activité



Répartition des victimes dans le Morbihan par zones géographiques (arrondissements de préfecture)



Graphiques réalisés à partir des statistiques établies le 15 octobre 1919.

© Archives départementales du Morbihan, d'après R 1289

Se souvenir

Au sortir de la guerre, la France est un pays meurtri qui décide de célébrer ses morts. Le territoire se couvre de lieux de mémoire, et rares sont les communes morbihannaises qui n'érigent pas de monuments aux morts. Ces derniers, qui sont à l'origine d'un véritable marché, sont d'abord localisés à proximité de l'église, espace à partir duquel s'organise le bourg dans la plupart des communes d'un département encore très catholique. On édifie également des monuments aux morts dans les cimetières (espace laïcisé) et plus rarement à proximité des mairies ou encore sur des places publiques. La forte religiosité de l'hommage rendu aux poilus et fusiliers-marins se traduit aussi par la présence d'une ou plusieurs croix latines sur de très nombreux monuments, monuments qui peuvent prendre la forme d'un calvaire comme à Pont-Scorff. On ne s'étonnera pas de l'affirmation du caractère religieux dans les communes dirigées par les conservateurs et de la plus faible représentation de la croix latine dans les municipalités détenues par la gauche. Les motifs militaires ne sont pas non plus absents ; casques, fusils, obus ornent les édifices commémoratifs. La présence du poilu est également significative. Elle traduit, plus que tout autre symbole, la cohésion nationale et l'acceptation de la République. Plus rarement apparaît une figure civile : la mère et l'épouse, en costume traditionnel.

Au total, deux cent cinq monuments ont été édifiés dans le Morbihan, entre 1916 et 1932, les constructions se développant surtout à partir de 1920.

La nation célèbre également ses disparus autour d'un jour férié, le onze novembre et d'un symbole, le soldat inconnu.

Objectifs pédagogiques :

- Montrer comment les monuments aux morts de la première guerre mondiale constituent le ciment du sentiment national ;
- montrer comment le monument aux morts peut constituer un enjeu politique ;
- montrer comment se forge la mémoire de la première guerre mondiale.



02/07/1915	– Loi sur les " Morts pour la France "
27/07/1917	– Loi fixant le statut de pupille de la nation.
02/01/1918	– Création de l'office national des mutilés et réformés de la guerre.
31/03/1919	– Loi sur les pensions d'invalidité.
24/06/1919	– Loi sur les réparations aux victimes civiles de guerre.
25/10/1919	– Loi sur la commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre.
20/01/1920	– Création du ministère des pensions, des primes et allocations de guerre.
31/07/1920	– Loi sur les allocations aux grands invalides.
24/10/1922	– Loi fixant au 11 novembre la commémoration de la victoire et de la paix.
26/04/1924	– Loi sur l'emploi obligatoire des pensionnés de guerre.
1926	– Création d'un office du combattant.
1927	– Création d'une carte du combattant.
11/03/1930	– Loi sur l'allocation du combattant.
16/04/1930	– Loi sur la retraite du combattant.

Chronologie du cadre législatif relatif aux victimes de la première guerre mondiale.

© Archives départementales du Morbihan

ÉRECTION DE MONUMENTS À LA MÉMOIRE DES ENFANTS DU MORBIHAN MORTS POUR LA FRANCE

SUBVENTION DU DÉPARTEMENT – VŒU

M. Maulion : Je me permets de vous présenter un vœu destiné à répondre aux sentiments qui se manifestent de tous côtés dans le Morbihan à l'heure actuelle.

Bien des communes ont déjà fait des souscriptions pour ériger des monuments à la mémoire de leurs enfants morts pour la France.

Des comités se sont fondés et poursuivent de leur côté le même but.

Le Conseil général a déjà tenu à commémorer le souvenir de deux de ses morts glorieux ; il a souscrit également à une brochure destinée à répandre le nom et les hauts faits d'un enfant du peuple, du jeune héros du Faouët. [...] Il se peut que des communes formulent des demandes de subvention.

M. Giband : [...]. Il y a 257 communes ; cela peut coûter plusieurs centaines de mille francs : 500.000, peut-être même un million. La subvention ne pourra pas être inférieure à 10 %. Le fonds commun sera évidemment insuffisant.

M. de Gouyon : J'ai déjà examiné cette question pour ma commune. C'est exorbitant ! Pour le monument le plus simple, vous arrivez de 1.500 à 2.000 francs. Il n'est pas exagéré d'affirmer que la dépense atteindra un million au minimum. Si l'État, comme je le crois, s'engage à fournir 50 %, nous aurons encore à faire face à 500.00 francs de dépenses.

Nous pourrions peut-être nous-mêmes fixer d'avance le taux de la subvention du Département.

M. Maulion : Je propose de le fixer à 25 %.

Mis aux voix, le vœu est adopté.

Extrait des procès-verbaux de délibération du conseil général du Morbihan. 29 avril 1919.

Archives départementales du Morbihan, IB 713/66

TOUS LES MONUMENTS
en Tous les Genres, en Tous les Granits, de Toutes les Nations,
- et de Toutes Provenances

Monuments Publics, Commémoratifs, et Particuliers ou Funéraires

EDOUARD ROMBAUX-ROLAND

40 ANNÉES D'EXPÉRIENCE Bureaux et Usines modernes à **JEUMONT (Nord)**
PRODUCTION ANNUELLE: 10.000 monuments PERSONNEL OCCUPÉ: PLUS DE 400 SCULPTEURS et ouvriers spécialisés

Carrières à St-Pierre de Plesguen (Ille-et-Vil.), à Ecaussinnes et Scignies (Belgique)

CONSEILS, DEVIS, ALBUMS, PROJETS ET ÉCHANTILLONS GRATUITS
NOTRE COLLABORATION VOUS ENLÈVE TOUT SOUCI
CONSULTEZ-NOUS

Publicité des établissements Edouard Rombaux-Roland sur la construction de monuments aux morts. [S.d.]

Archives départementales du Morbihan, 26 | 2



Monument aux morts de Gourin. [Début XX^e siècle].

Archives départementales du Morbihan, 9 Fi Gourin



Monument aux morts de Guer. [Début XX^e siècle].

Archives départementales du Morbihan, 9 Fi Guer



Monument aux morts de la commune de Guidel. 1921.

Archives départementales du Morbihan, 9 Fi Guidel



Monument aux morts de Ménéac. 1929.

Archives départementales du Morbihan, 9 Fi Ménéac



Monument aux morts de Plumelin. [Début XX^e siècle].

Archives départementales du Morbihan, 9 Fi Plumelin



Monument aux morts de Pont-Scorff.

© Y. Rospabé, 2008

Des anciens combattants qui s'organisent et exercent une forte influence sur la société

Les anciens combattants se sont très tôt organisés en associations pour défendre leurs intérêts et faciliter leur réinsertion sociale. On peut distinguer deux types majeurs de structures associatives.

Les premières regroupent tout d'abord les mutilés dans le but d'obtenir la reconnaissance et le versement des pensions, d'organiser la rééducation, de trouver une activité professionnelle pour les blessés. Ainsi, la première association d'anciens combattants est créée, dès août 1915, pour défendre les intérêts des mutilés.

Les secondes sont créées pour des motivations et des considérations plus politiques. La plus puissante des structures, l'Union Fédérale (de centre gauche), voit le jour en février 1918 suite à un mouvement spontané devant les difficultés de la vie quotidienne d'après-guerre. Composée en 1920 de 2 500 000 personnes, elle bénéficie toujours en 1932 de 900 000 adhésions. À droite, la plus importante des associations d'anciens combattants est l'Union Nationale des Combattants (l'UNC). Créée dès novembre 1918, elle compte 317 000 adhérents en 1921, 960 000 en 1932. Cette dernière est particulièrement active dans le département.

Ces organisations influent fortement sur le débat politique durant les deux décennies qui précèdent le second conflit mondial. Les anciens combattants représentent une masse électorale non négligeable et sont nombreux à se présenter aux différents scrutins. Le rappel d'un passé glorieux, la volonté de maintenir l'unité nationale née avec la guerre, la défense des intérêts des poilus sont des arguments électoraux porteurs.

Le scrutin législatif de novembre 1919 voit d'ailleurs la constitution d'une assemblée conservatrice « bleu horizon », couleur des uniformes militaires que revêtent alors volontiers les députés en séance.

Objectifs pédagogiques :

- Montrer que les associations d'anciens combattants représentent des groupes de pression et montrer quelles sont leurs actions ;
- montrer la réinsertion des anciens combattants dans une société en mutation ;
- montrer que les anciens combattants constituent un enjeu politique majeur pendant l'entre-deux-guerres.



Union Nationale des Combattants

" UNIS COMME AU FRONT "

Siège : 13, Rue Lafayette, 13, PARIS

AUX FRANÇAIS !

La France est sauvée !

Ensemble nous avons gagné la guerre.

Depuis plus de quatre ans, notre vaillante race s'accrochant à la terre natale, l'a défendue pied à pied contre l'envahisseur, et les soldats de l'an 14, réparant d'un seul coup les outrages subis par la Mère-Patrie, dans le présent et dans le passé, ont planté pour toujours le drapeau tricolore sur les murs de Metz et de Strasbourg !

Gloire à eux et à nos vaillants alliés !

A présent, nous pouvons songer à préparer l'avenir.

L'étroite union des Combattants devant l'ennemi a sauvé le Pays; il faut que cette union subsiste après la guerre.

Ceux dont les souffrances ont été la rançon de la victoire auront le *devoir* et le *droit* de faire entendre dans la Paix leurs voix devant les Conseils du Pays. *Pour cela, ils doivent rester groupés.*

Il est entendu d'ailleurs que la voix de l'Union des Combattants s'élèvera toujours en faveur de la défense de l'**ordre et des intérêts vitaux de la Nation.**

C'est pénétrés de cette idée que nous demandons aujourd'hui votre adhésion à l'*Union Nationale des Combattants*, et que nous vous convions sans distinction de religion, de parti ni de classe, à vous grouper avec nous.

Nous voulons créer dans une **large pensée de tolérance** une grande œuvre de solidarité sociale, un organisme puissant, car seule, dans les circonstances présentes, une Union vraiment Nationale, créée sur de solides et larges bases, peut rendre aux Combattants les services qu'ils attendent.

Déjà de l'intérieur du pays, comme du Front, des frères d'armes ont répondu « Présent » et adhéré à notre mouvement.

Des hommes éminents, que le pays honore, ont applaudi à notre initiative et accepté le patronage de notre œuvre.

L'âme française qui veille au-dessus de nous, continuera à nous protéger et à rallier les hommes de bonne volonté.

Camarades du Front, venez à nous !

Vous, qui, dans les heures douloureuses, avez vu tomber à vos côtés de valeureux compagnons, **vous ne voudrez pas que cet immense sacrifice ait été fait en vain**, mais qu'il serve à la régénération de la Patrie bien-aimée.

Français : pères, mères, épouses des soldats ; nous vous demandons d'unir vos efforts aux nôtres et de continuer votre confiance, pour la reconstitution de la grande famille Française, à ceux qui l'ont sauvée.

Du vaste creuset, où le sang de la race s'est mêlé glorieusement, doit sortir, **si nous le voulons**, une France libre, fière, saine et prospère !

A l'œuvre et de tout cœur,

Pour la France de demain,

Pour la France immortelle !

Notre devise sera : « *Unis comme au Front* ».

Département
DU MORBIHAN

LE 16 Novembre 1933

Arrondissement
DE PONTIVY

Mairie
DE GOURIN

Monsieur le Directeur

Je vous prie de la date du 14^{bre}
je reçus une imitation
pressante à verser une somme de 1822 à l'Etat pour
emploi d'un nombre insuffi-
sant de mutilés.

Or, en consultant mes registres
j'en trouve 15% au lieu de 10%

Le plus j'ai écrit différentes fois à M^{rs} l'Inspecteur
du Travail p^{re} Prévi-
ser à m'envoyer des ouvriers
après à travailler l'ardoise.

En attendant la réponse,
je demande Monsieur le
Directeur, qu'en fonction-
naire vicieux, muni de mes
déclarations, faire le contrôle
du pourcentage de mutilés dans

TELEPHONE 11
L'Ardoise 26 Août 1933
Gourin
Ardoisiers - Mutilés
D'Ardoise

CONTRIBUTIONS
DIRECTES
18 NOV 1933
DIRECTION
MORBIHAN

notre carrière de Guernanic
ou Gourin.

Il est inadmissible qu'on
veuille me faire une somme
que je ne dois. L'entêtement
de l'Administration peut amener
la fermeture de la carrière et la
augmentation du nombre trop con-
sidérable déjà des chômeurs (H.S.).

J'aimerais croire que ce petit
conflit recevra une solution
favorable par le contrôle sur
place du pourcentage des Mutilés
employés pas moi.

Je prie Monsieur le Directeur
l'assurance de mes sentiments
de haute considération

D'Ardoise

Le Maire de la Commune de Gourin
qui connaît le bien-fondé de
cette requête, pour prie d'examiner
cette demande avec la plus gr^e bienveillance
et d'écarter le contrôle demandé.

Gourin le 16 Novembre 1933
Le Maire
J. Hengaravat

Lettre d'un patron d'ardoisières gourinoises au directeur des contributions directes au sujet de l'emploi de mutilés de guerre. 16 novembre 1933.

Archives départementales du Morbihan, 10 M 18

UNIS
comme
au
FRONT

Le Cri du Poilu
de l'Union Nationale des Combattants
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 20 MAI 1920
ORGANE BI-MENSUEL DU MORBIHAN
des Combattants, Mutlés, Réformés, Veuves de guerre, Orphelins et Ascendants des Morts pour la Patrie
Direction : I. Isteval - LORIENT

11^e Année - N° 8

Tous
à Quiberon, le
3 Juin prochain

1^{er} Juin 1934

13 juin

Camarades, TOUS A QUIBERON !

LE DIMANCHE 3 JUIN 1934
au XII^e CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE L'U. N. C. DU MORBIHAN

8 heures : RASSEMBLEMENT des sections place Hoche
Les drapeaux se groupent à la hauteur de la statue du général Hoche

8 heures 15 : DÉFILE avec le concours de la musique des Fusiliers-Marins
(Voir "LE CRI DU POILU" du 15 mai pour les détails du programme)

Une du journal *Le Cri du poilu*. 1^{er} juin 1934.

Archives départementales du Morbihan, M 1732

L'Union Morbihannaise

Journal Catholique & Régionaliste
(Paraissant tous les SAMEDIS)

ABONNEMENTS
(Payés à l'avance)
Un an..... 8 francs
Six mois..... 5 —
Trois mois..... 3 —

ADMINISTRATION : VANNES
5 Place du Champ-de-Foire
Téléphone 1-48

Rédacteur en Chef : **GEORGES LOIRE**

RÉDACTEUR
VANNES, 10-12, rue du Port

PUBLICITÉ
Annonces..... 0.30 la ligne
Réclames..... 0.50 —
Faits divers..... 1.00 —

LES CANDIDATS D'UNION NATIONALE



ERNEST LAMY
Avocat, Député sortant.



JOSEPH DE GOUYON
Agriculteur, Conseiller Général, Maire de Courzon, Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre, Député sortant.



RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON
Agriculteur, Secrétaire de la Commission Parlementaire de la Marine Marchande, Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre, Député sortant.



VICTOR ROBIC
Avocat, Conseiller Général, Maire de Faoes, Député sortant.



ARTHUR DE LA VILLESBOISNET
Amateur, Député du Groupement Parlementaire des Voyageurs et Employés de Commerce, Député sortant.



JEHAN DE ROHAN
Officier Aviateur, Ingénieur, Lieutenant-Colonel, Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre.



ALPHONSE SÉVÈNE
Capitaine de Régime en service, Chevalier de la Légion d'Honneur, Conseiller Municipal de Lorient.



ANDRÉ DE PIOGER
Agriculteur, Conseiller Général, Maire de Saint-Thébaud.

Aux Urnes !

Au moment décisif, à l'heure grave où nous sommes, à la veille du scrutin, condensons en quelques mots les arguments que les électeurs doivent peser au poids de leur conscience, les faits qu'ils doivent se rappeler, les idées et les principes qu'ils ont l'obligation morale de faire triompher.

Qu'ils se souviennent qu'ils vont voter pour ou contre la France !

Le parti radical maçonnique, représenté par la liste de M. Nail, n'a-t-il pas été, depuis le ministère Combes, depuis le début du XX^e siècle, le maître absolu de pays ?

Qu'en a-t-il fait ?
Il l'a divisé par des lois de haine, d'ostracisme, de persécution.

Cher nous, en Bretagne, dans le Morbihan, qu'avons-nous vu depuis 15 ans ?
Les écoles libres fermées ;
Les religieux si « chics » pendant la guerre, expulsés ;
Les églises crochétées ;
La Basilique de Sainte-Anne, objet de notre vénération nationale, cambriolée ;
Notre langue maternelle interdite et tenue en suspicion ;
L'hôpital de Lorient laïcisé par M. Nail, alors que M. Clemenceau peut se faire soigner par les sœurs de la rue Georges Bonat, à Paris ;

Les croix abatues, les calvaires des cimetières de Lorient brisés par M. Nail, etc.

En même temps, le parti radical et maçonnique, s'il affaiblissait ainsi le Pays par des discordes intestines et des luttes civiles, négligeait l'héritage de la Défense Nationale, et les Bretons républicains de tout cela, ils l'inspiraient même. Il repoussait les crédits militaires, notamment ceux qui étaient demandés pour doter notre armée d'une artillerie lourde.

Les conséquences de ce refus ont été terribles. Il y a encore des veuves, des mères, des orphelins qui pleurent, des blessés, des mutilés qui souffrent.

Il faut que, des Urnes ouvertes le matin du 16 novembre, ce parti radical maçonnique, représenté par la liste de M. Nail, sorte condamné, battu, vaincu !

Il le faut pour le passé. Il le faut pour l'avenir. Le poids du traité de Versailles n'en sera pas amoindri, en effet, si les mêmes fautes, si les mêmes crimes continuent, si les crises persistent, si la France ruinée, affamée, meurtrie, désespérée, doit pleurer sa victoire à l'égal d'une défaite et d'un désastre.

La Révolution sociale et bolcheviste la menace. Pourront-ils en triompher, ceux qui étaient, hier, ses complices, ses alliés, ses élus, qui sont toujours ses prisonniers ?

Non !
Le devoir patriotique et l'intérêt

particulier joignent leurs voix pour indiquer aux électeurs la voie qu'ils ont à prendre, le choix qu'ils ont à faire. Qu'ils votent tous pour les candidats de l'Union Nationale, au nom des morts sacrés comme au nom de la France qui veut continuer à suivre ses immortelles destinées, avec l'aide de Dieu qui, cette fois encore, l'a miraculeusement sauvée.

Georges Loire.

BAS LES MASQUES République et Franc-maçonnerie

Non, non, ce n'est pas vrai ; la question constitutionnelle n'est pas en cause ni en jeu, le 16 novembre. Des républicains comme MM. Lamy, Robic, Sévène, La Villesboisnet tiennent plus à leurs convictions que M. Nail qui en change comme de chemise, qui était président de la Société de Saint-Vincent, qui servait les processions au cierge à la main à Rennes, avant de devenir le briseur de calvaires de Lorient.

Bas les masques, oui ! Que toutes les casernes des loges maçonniques de ce pays se démasquent, s'affichent, démontrent leur faux nez, exhibent leur petit tablier de parade et leur fébrilité rituelle !

Ils veulent que la République soit le régime de la Franc-maçonnerie, et non, non !

M. NAIL n'est arrivé, dans la politique, qu'avec le concours des socialistes, émeutiers et autres incendiaires des grèves de Lorient.

Qu'il ait l'impudence de les renier aujourd'hui et qu'il y voit son avantage, c'est son affaire.

Mais, demain, s'il y trouve son intérêt, ne retournera-t-il pas à ses premières amours ?

Electeurs, le plus sûr est de voter contre lui et sa liste.

Poullus, pas d'abstention ! Vous avez gagné la guerre, gagnez la paix.
Electeurs pas de ratures ! Votez, votez bien, votez pour la liste entière !

Républicains de l'Union Nationale

MM. de l'Estourbeillon et de Pioger, candidats de l'Union Nationale, ont tenu, de grandes réunions dans les cantons de Vannes, Elven, Sarzeau, Grandchamp.

M. de l'Estourbeillon donna d'abord des conseils pratiques relatifs au vote dans les prochaines élections. Il recommanda de ne rayer aucun nom, car en procédant ainsi, on ne suit pas seulement un candidat, mais, grâce au jeu des moyennes et du quotient, à la liste tout entière.

Il exposa la situation politique, montra les responsabilités du parti radical dans l'impréparation de la guerre et les sacrifices énormes d'hommes résultant du manque de matériel.

Trois listes sont en présence. D'abord, la liste social-bolcheviste. Les Bretons, qui tiennent à leurs croyances, qui tiennent à leurs biens, fruit de leur travail, ne voteront pas pour les socialistes.

La liste radicale. C'est celle du briseur de calvaires Nail, c'est celle de



Affiche électorale en faveur du Docteur Michaud. 1936.

Archives départementales du Morbihan, 3 M 287



Affiche électorale en faveur du Docteur Michaud. 1936.

Archives départementales du Morbihan, 3 M 287

Reconstruire

Même si le département a été épargné par les combats, son économie n'en a pas moins souffert et il est nécessaire de lui donner un nouveau souffle. Cependant, le redémarrage est lent et la conviction, largement partagée dans l'opinion publique, que l'Allemagne paiera, ne suffit pas à pallier l'insuffisance des approvisionnements durant les années d'après-guerre.

Pour faciliter et accélérer la reconstruction, des emprunts de la libération sont lancés, et dès mars 1917 une loi accorde aux petits commerçants et artisans démobilisés des prêts avantageux. Il faut cependant attendre le printemps 1921 pour enfin voir se constituer dans le département une banque populaire, intermédiaire obligé entre l'État et les emprunteurs.

Quant aux femmes qui ont remplacé les hommes dans les diverses entreprises du département, on leur demande, au lendemain de l'armistice, de regagner leur foyer...

Objectifs pédagogiques :

- Montrer la difficile reconstruction du pays au lendemain de la guerre ;
- Montrer la situation des femmes dans le Morbihan de l'après guerre.





Atelier de Forge, Serrurerie & Mécanique

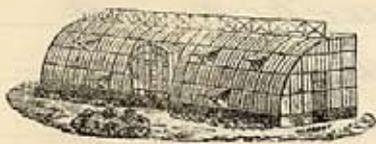
E. Ducloux

4, Rue du Père-Eternel, AURAY (Morbihan)

Grilles en Fer plein
ET EN FER ÉLÉGI



GRILLES DE BOUCHERIE



SERRES, VERANDAS
Châssis de toutes sortes
Châssis de Couches pour Jardiniers

PANNEAUX DE PORTES & D'IMPOSTES
BALCONS & APPUIS DE CROISEES

Rampes & Garde-Corps
ENTOURAGES DE TOMBES

Cords, Pentures, Equorres
TÈS POUR VOILETS
ET PERSIENNES



Forge pour la Marine
Ferrures d'Armement & Treuils

Sonneries Electriques
Pose et Réparations

TOUS TRAVAUX SUR DESSINS
et PLANS, etc.

E. Ducloux

Auray, le 14 Janvier 1920

Monsieur Chauvelon
Bureau des charbons
Lorient.

Monsieur
Je vous confirme ma communication
téléphonique d'hier vous faisant savoir
qu'Auray manque totalement de charbon
de fage et les ouvriers vont se trouver obligés
à chômer. Il serait donc de toute urgence
d'y faire adresser le plus vite possible
La Ville d'Auray a reçu du charbon venant
de Cherbourg 2500 kilos qui est grossi de
beaucoup de poids en dehors du transport qui
est très élevé. En le prix de vente qui est très
élevé le public est mécontent.
Comme Lorient expédie des charbons dans
la Touraine et le Maine et moi ne pense
Vous pas que ce serait préférable que ce soit
Cherbourg qui expédie, on se plaint de la crise
des transports mais je crois que l'on fait tout
ce qu'il faut pour qu'elle ne prolonge
et que l'on maintienne la vie chère

Lettre du premier adjoint au maire d'Auray adressée au responsable du bureau des charbons de Lorient relative aux problèmes d'approvisionnement en charbon. 14 janvier 1920.

Les charbons qui nous sont envoyés de Cherbourg auraient été envoyés en Morbihan par le transport. C'est à peu près le même que de Lorient. Le wagon passait le même temps chargé et nous recevons de Lorient les wagons vides sans rien donner, bien beaucoup plus tôt pour prendre d'autres marchandises d'où économie de matériel de temps et d'argent.

Je vous joins à ma lettre les feuilles énumérées que j'avais reçues de Cherbourg, celle portant 35500 k. au lieu de 25500 comme me donnent les feuilles rectifiées. Vous trouverez les frais que l'on nous demande par France et Veuillez me dire si nous devons ces frais. Je compte aussi sur votre bonne obligation pour faire expédier à la Ville d'Auray du charbon pour foyers domestiques et du charbon de foyers.

A Vous lui
Veuillez agréer Monsieur mes saluts
empressés

L. Duchet 1^{er} Adjoint

Je n'ai encore pas reçu la facture de Cherbourg

Je vous envoie de chez moi un peu de papier n'en ayant pas de la mairie

Lettre du premier adjoint au maire d'Auray adressée au responsable du bureau des charbons de Lorient relative aux problèmes d'approvisionnement en charbon. 14 janvier 1920.

M. L. MENAGE
CHAUSSURES et CONFECTIONS
 en tous Genres
AUGAN
 (Morbihan)

Augan, 27 mars 1922.

Monsieur le Préfet du Morbihan.

Je viens par la présente vous demander
 un renseignement et voudrez bien m'en excuser.

P. S. P.

En qualité de Petit Commerçant ayant
 fait toute la guerre dans l'Infanterie Coloniale
 et ayant besoin d'argent pour donner l'essor
 nécessaire à mon petit Commerce, dans quelle
 condition et à qui faut-il m'adresser pour
 obtenir un crédit de la banque populaire -
 morbihannaise!

J'ose espérer que M^e le Préfet voudra
 bien daigner me répondre. Je lui adresse d'avance
 l'assurance de tout mon respect.

J. Méneux

Repondre le 27 mars à 2

M. le Préfet Directeur à Lorient

3 AVRIL 1922

Lettre pour l'obtention d'un crédit de la banque populaire. 27 mars 1922.

Archives départementales du Morbihan, 9 M 10

CRÉDIT NATIONAL

POUR FACILITER LA
RÉPARATION DES
DOMMAGES CAUSÉS
PAR LA GUERRE



Souscrivez
POUR

LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS DÉVASTÉES

IMPRIMERIES JOSEPH-CHARLES PARIS

AVENIR-PUBLICITÉ PARIS

Affiche en faveur du Crédit national. 1919.

Commissariat Central
de Lorient
-0-0-0-0-0-

Lorient, le 11 Mars 1919.

Réunion à la B.D.T. des
ouvriers en régie et au-
xiliaires de l'Arsenal.
-0-0-0-0-



Le Commissaire Central à Monsieur le
Préfet du Morbihan,

Vannes.

Le 9 Mars courant, à six heures du soir, s'est tenue à la Bourse du Travail, une réunion intéressante les ouvriers et ouvrières en régie et auxiliaires de l'Arsenal.

Environ 200 personnes, dont 70 à 80 femmes y assistaient.

Le levé, Secrétaire du syndicat des ouvriers du port prend la parole et déclare:

"Les camarades en régie de Saint-Michel m'ont demandé de faire une réunion. Il ne s'agit pas simplement des ouvriers de Saint-Michel, mais aussi de ceux qui dépendent de l'Arsenal, lesquels sont dans le même cas.

C'est pourquoi on a convoqué tout le monde. Quelques uns d'entre vous ont été prévenus qu'au 31 Mars ils seraient licenciés, les autres suivront et cela sans doute sans avoir été prévenus, sans vous donner le temps de trouver un emploi et même, contrairement à ce que l'on a fait aux femmes, sans indemnité. Il est une chose certaine, c'est que le Personnel est trop nombreux, mais comme beaucoup d'ouvriers ont travaillé pendant plus de quatre ans à la Défense Nationale, je ne pense pas que l'on vous mettra dehors sans vous donner les mêmes avantages accordés aux femmes, c'est-à-dire un mois d'avance et une journée de paie pour chaque période de quatre mois de présence. Je vous donne le choix de discuter la question".

"Quant aux femmes, je ne dirai pas la même chose, car vous avez été prévenues dans le courant de Novembre. Celles qui sont parties ont eu une avance, celles qui sont restées ont gagné davantage, tout au moins, elles ont été informées, par conséquent, elles savaient à quoi s'en tenir. Cette question a été discutée plusieurs fois et pour mon compte, me trouvant en délégation à Paris avec les délégués des autres arsenaux, nous avons parlé de cette question au Ministre de la Marine. Nous lui avons demandé même de reprendre momentanément les femmes qui avaient pris leur compte, mais naturellement, le Ministre n'a pas voulu revenir sur sa décision.

Tout était prévu sauf le chômage. Lorsque survint l'armistice, il fallut remercier le Personnel en surcroît dans les usines de guerre, mais comme il n'y avait pas d'autres industries, ces ouvriers et ouvrières sont dans la misère. Toutefois, je vous dirai qu'il a été créé des caisses de chômage, par conséquent, quand vous ne travaillerez plus, vous n'aurez qu'à vous adresser à M. Le Maire de Lorient et au besoin à réclamer près des Pouvoirs Publics.

D'un télégramme du Ministère de la Marine, au sujet d'une réclamation des ouvriers d'une usine de Pyrotechnie de Brest, il résulte qu'il n'y a rien à faire.

Du reste, pour vous engager à partir plus vite, des dames employées dans les bureaux ont été mises à rouler les brouettes, d'autres qui avaient des postes doux, ont été envoyées à Saint-Michel.

Le citoyen Jouy, retraité de l'Arsenal ex-conseiller municipal, en quelques mots fait connaître que ce n'est pas simplement les ouvriers en régie d'après guerre, mais aussi les ouvriers auxiliaires, c'est-à-dire ceux qui ont été employés provisoirement et seront congédiés les uns après les autres.

un autre ouvrier du port dont on n'a pas cité le nom a pris la parole et a voulu faire comprendre aux assistants que ce qui arrivait était de leur faute, parce qu'ils ne venaient pas au syndicat ni aux réunions. Cet orateur s'expliquant assez mal, n'a pas eu de succès et on l'a invité à se taire.

A la fin de la séance, qui s'est terminée à 6 heures 50' a été nommée une délégation composée de Jouy de St-Michel et de Cugano de l'Arsenal, chargée de se rendre près de Monsieur le Préfet-Marin et une audience lui sera demandée.

Les ouvrières auraient voulu que l'on fasse quelque chose pour elles, mais n'ayant pu s'entendre et n'étant pas soutenues par le citoyen Le Levé, Secrétaire du Syndicat, elles n'ont rien fait.

Le Commissaire Central,



Ce dossier a été réalisé par le Conseil général du Morbihan
Archives départementales

Auteur des textes
Yves Rospabé, conseiller relais du service éducatif

Ce document peut être librement reproduit pour tout usage pédagogique,
dépourvu de tout caractère commercial.

© Octobre 2008, Conseil général du Morbihan